

**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 20 juin 2019 à 18h00**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 21 mars 2019
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°2/2019 – Rapport de gestion et comptes de l'année 2018
6. Nomination d'un délégué supplémentaire à l'AJENOL
7. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'imposition communale
8. Election du Bureau et des Commissions (finances et gestion)
9. Divers et propositions individuelles.

Sur 45 membres, 23 présents, 21 excusés, 1 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **M. Christian Duperrut et Mme Céline Panico.**

Le Président lit l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 21 mars 2019

Le président informe que ce P.V sera co-signé par l'ancienne et la nouvelle secrétaire. Il demande ensuite si quelqu'un a une remarque ou une correction à apporter. M. David Pizzotti signale que son nom n'est pas correctement inscrit à la page 83. Nous procédons ensuite au vote : le P.V est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président annonce la démission de M. Claude Simond de la commission de recours en matière d'imposition. Son remplacement sera traité au point 7 de l'ordre du jour. Il rappelle ensuite que selon l'article 45 du règlement du Conseil Communal, les séances de commissions se font à huit clos.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Les délégués n'ont pas de communication à apporter.

4. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic.

M. Christian Gozel gratifie M. Damien Bourgeois, le boursier, pour son engagement sans faille depuis 30 ans auprès de la commune. Il le remercie également pour sa compétence, sa disponibilité, son soutien, sa motivation, son abnégation, sa patience et sa bonne humeur. Il lui remet par la suite un diplôme et un présent.

Le Président passe la parole à Mme Marie-Christine Pitton, Municipale.

Mme Marie-Christine Pitton fait un point de situation au sujet des déplacements à vélo depuis notre village. Suite à plusieurs échanges de courriers avec la DGMR, le canton n'entrerait pas en matière pour la création d'une piste cyclable entre Sullens et Cheseaux sur la RC317B, tant que celle-ci n'aurait pas besoin d'une réfection. Elle indique qu'ils ont pris contact avec le SDNL, afin qu'ils puissent étudier la création d'un itinéraire alternatif. Ceux-ci ont fait parvenir un rapport avec diverses alternatives. Ce rapport a été présenté à M. Roland Behn, délégué du Conseil Communal au SDNL, ainsi qu'à la commission Mobilité du conseil. En parallèle, le 6 juin 2019, un courrier a été adressé à la Conseillère d'Etat Mme Gorrite toujours en attente d'une réponse. Elle termine par indiquer que la proposition de M. Roland Behn a été mise à disposition sur notre site internet pour les différents itinéraires de loisir qui rejoignent les circuits de la Suisse à vélo depuis Sullens.

5. Préavis n° 2/2019 – Rapport de gestion et comptes de l'année 2018

Le Président passe la parole à Mme Annette Corthay pour la lecture du rapport de la commission de gestion, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel pour les explications de la Municipalité.

M. Christian Gozel remercie la commission de gestion et M. Damien Bourgeois pour le temps passé à étudier tous ces comptes. Il donne quelques explications à propos du rapport de gestion et comptes de l'année 2018.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Pas de remarques ou d'éventuelles questions.

La discussion est close, on procède au vote.

Le préavis 2/2019 «Rapport de gestion et comptes de l'année 2019» est accepté à l'unanimité.

6. Nomination d'un délégué supplémentaire à l'AJENOL

Le Président informe que les statuts de l'AJENOL nous imposent de nommer un second délégué pour seconder Mme Céline Panico, car le cap des 1000 habitants a été dépassé.

Il passe ensuite la parole à Mme Marie-Christine Pitton pour quelques explications sur cette fonction.

Mme Marie-Christine Pitton précise que l'assemblée générale a lieu deux fois par année, le soir. Il y a une assemblée en automne pour le budget et une en juin pour les comptes.

M. Pascal Schweingruber demande le nombre de communes.

Mme Marie-Christine Pitton indique que les communes concernées sont Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux, Bournens, Bousens et Sullens.

Le Président demande s'il y a un ou plusieurs candidats.

M. Pascal Schweingruber se propose. Il est le seul candidat, il est donc élu tacitement.

7. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'imposition communale

Le Président mentionne que suite à la démission de M. Claude Simond, la commission est composée de M. Damien Bourgeois et M. Eric Dubauloz. Il passe ensuite la parole à M. Christian Gozel pour quelques explications sur les travaux de cette commission.

M. Christian Gozel informe que la commission de recours fonctionne uniquement pour les taxes des impôts. Il doit y avoir minimum 3 membres, faute de quoi elle ne peut fonctionner et avoir le statut d'organe juridique. Les seuls recours traités jusqu'à ce jour sont ceux pour les taxes de déchets entreprise. C'est la commission de recours qui décide, qui signe les lettres, et qui les envoie aux recourants. Par la suite, ces derniers ont droit d'aller au canton pour faire opposition contre la décision.

M. Olivier Berger demande si la commission de recours peut statuer par rapport à une contestation. Statuent-ils à ce moment-là?

M. Christian Gozel répond que la Municipalité reçoit souvent des lettres de personnes qui ne sont pas d'accord. Elle leur répond qu'elle ne peut pas décider, que s'ils souhaitent faire recours, ils doivent s'adresser à la commission de recours, qui statuera à huit clos et qui décidera seul de l'acceptation du recours ou non. C'est une entité juridique par rapport à ces taxes et impôts communaux.

M. Olivier Berger demande qui sont les deux personnes de cette commission.

Le Président répond que c'est M. Damien Bourgeois et M. Eric Dubauloz.

M. Claude Simond indique que les seuls recours qu'il y a concernent la taxe poubelle et qu'il existe une jurisprudence à laquelle nous devons nous fier. Il n'y a pas de décision de cette commission. Cette dernière n'a aucun pouvoir.

Le Président demande en moyenne le nombre de cas qu'il y a par année.

M. Claude Simond répond que c'est environ deux, trois cas par année.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et s'il y a un ou une candidate?

M. Olivier Berger se propose. Il est le seul candidat, il est donc élu tacitement.

8. Election du Bureau et des Commissions (finances et gestion)

Le Président lit l'article 11 et l'extrait de l'article 12 du règlement du Conseil Communal.

Nous débutons par l'élection de la ou du Président.

Le Président laisse sa place à Mme Catherine Favez, 2^{ème} Vice-Présidente et quitte la salle.

Mme Catherine Favez informe que M. Didier Simond a confirmé son intérêt à prolonger son mandat. Elle demande s'il y a d'autres candidatures?

Personne se propose. L'élection de M. Didier Simond est tacite pour une nouvelle année.

Le Président entre à nouveau dans la salle. Il remercie tout le monde.

Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 1^{er} Vice-Président.

Le Président a communiqué l'intérêt de M. Rémy Dupuis de prolonger son mandat malgré son absence. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Personne ne se propose. M. Rémy Dubuis est élu tacitement en tant que 1^{er} Vice-Président du Conseil pour l'année 2019-2020.

Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 2^{ème} Vice-Président.

Le Président a communiqué l'intérêt de Mme Catherine Favez pour prolonger son mandat. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Personne ne se propose. Mme Catherine Favez est élue tacitement en tant que 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil pour l'année 2019-2020.

Nous passons à l'élection des scrutateurs et suppléants.

Le Président mentionne que Mme Céline Panico et M. Christian Duperrut, ayant exercé leur mandat, sont démissionnaires et rééligibles. Selon le tournus habituel, M. Alain Magnenat et M. Raphaël Guignard, scrutateurs suppléants deviennent scrutateurs.

Le Président informe que Mme Céline Panico et M. Christian Duperrut ont annoncé leurs souhaits à être à nouveau candidats à ce poste. Il demande s'il y a d'autres personnes.

Personne ne se propose. Mme Céline Panico et M. Christian Duperrut sont élus tacitement.

Nous passons à l'élection de la commission de gestion. Le Président lit l'extrait de l'article 38 du règlement.

Le Président communique que Mme Annette Corthay, ayant exercé son mandat au sein de la commission, est démissionnaire et rééligible. La Commission est composée de 5 membres : Mme Anne Dubauloz, M. David Scheuner, M. Nicolas Valet, M. Olivier Berger et M. Mathieu Cappi.

Le Président demande s'il y a une candidature.

M. Claude Simond se porte volontaire. Il est le seul candidat, il est donc élu tacitement.

Nous passons à l'élection de la commission des finances. Le Président lit l'extrait de l'article 39 du règlement.

Le Président communique que M. Claude Simond ayant exercé son mandat au sein de la commission, est démissionnaire et rééligible. La commission est composée de 5 membres : M. Alain Badan, Mme Evelyne Edgar, M. Yannick Vullioud, M. Frank Dayen et M. Eric Dubauloz.

Le Président demande s'il y a une candidature.

Mme Annette Corthay se porte volontaire. Elle est la seule candidate, elle est donc élue tacitement.

9. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion

M. Alain Guéra constate que le parking du Grand-Pré est utilisé par les ouvriers des deux chantiers en cours. Certains se garent également au parking du restaurant, ce qui pose problème pour la clientèle de celui-ci. Il a remarqué avec différents voisins qu'il y avait aussi du covoiturage. Il demande si nous pouvons faire quelque chose pour limiter le parcage abusif. Afin de favoriser les commerces. Il précise que pour le moment ce sont les maçons, mais par la suite avec tous les corps de métiers, il y aura du parking sauvage.

M. Christian Gozel informe que c'est un problème qui est connu. Le problème est qu'il n'y a pas de signalisation qui limite le temps. Ils sont en train de chercher à s'associer avec une autre commune pour un ASP (assistante, sécurité et population), avec qui ils travailleraient pour définir les zones à limiter. Il indique que c'est en réflexion et qu'ils sont en contact.

M. Alain Guéra demande si nous ne pouvons pas indiquer que c'est d'abord réservé pour les commerces et ensuite pour les visiteurs.

M. Christian Gozel répond que ce n'est pas légal. C'est un parking illimité.

M. Roland Valet explique que selon le règlement de la police, un véhicule peut rester jusqu'à 7 jours sur un parking blanc. La Municipalité ne peut rien faire. Elle ne peut pas mettre un panneau si tout n'est pas ficelé derrière, car en cas de contravention et de recours, elle doit pouvoir agir en conséquence. Il faut aussi penser que si nous devenons restrictif, il faut le faire pour tout le monde, y compris les habitants de Sullens.

M. Alain Guéra remarque qu'il n'y a presque plus de zones blanches.

M. Roland Valet répond qu'ils peuvent mettre des zones bleues ou une zone délimitée à 4 heures, et qu'une fois qu'un habitant laisse son véhicule plus longtemps et que l'ASP passe mettre une amende, ils ne pourront rien faire. Il faut trouver le juste milieu pour empêcher les covoiturages qui viennent là afin de ne pénaliser notre population.

M. Alain Guéra raconte qu'il a réagi par rapport à des personnes qui faisaient du covoiturage l'année dernière. Ils sont partis et ont laissés 2 voitures toute la journée. Il leur a expliqué que le parking était réservé pour les activités de la commune et pour les commerces. Ces derniers ont répondu que rien n'était marqué. Il pense qu'il faudrait le signaler pour dissuader les personnes.

M. Roland Valet répond que nous ne pouvons pas mettre un vrai panneau, car celui-ci doit être légalisé.

M. Serge Böhi dit qu'il y a un parking à Jouxens-Mézery pour le LEB, et que c'est bien marqué que c'est interdit de stationner, excepté pour les résidents.

M. Roland Valet répond qu'ils ne sont pas contre cela.

M. Serge Böhi demande si nous pouvons faire une législation pour amender que les gens de l'extérieur.

M. Roland Valet répond qu'il faudra un macaron, sinon nous ne pouvons pas savoir à qui sont toutes les voitures. Il explique qu'ils ont déjà pensé à ce système-là.

M. Serge Böhi dit qu'il y a les plaques pour reconnaître les propriétaires.

M. Roland Valet répond que nous ne pouvons pas donner la liste de toutes les plaques à l'ASP. Il explique qu'un macaron est officiel. Ils ont déjà pensé à ce système, les habitants peuvent acheter leurs macarons à la commune selon leur besoin. Il pense que c'est compliqué de mettre un parking limité à 4h ou 6h, c'est une réflexion qu'ils doivent avoir. Il explique qu'ils ont essayé de s'associer avec Cheseaux pour un ASP. Malheureusement, ça n'a pas joué car ils avaient trop de travail. C'est difficile de trouver ce ASP car idéalement faudrait s'associer avec une commune pour éviter d'avoir trop de frais. Actuellement, ils regardent avec une autre commune pour voir s'il y a une possibilité.

M. Patrick Poncioni remarque que le parking situé à côté de l'autoroute, est toujours plein. Il demande s'il y a de possibilité de créer un parking supplémentaire pour le covoiturage. Il est conscient que c'est compliqué avec les terrains etc.

M. Roland Valet se demande à son tour si c'est à la commune de Sullens d'investir de l'argent pour un parking qui servira au covoiturage. Il explique que l'autoroute appartient à l'OFROU, c'est la confédération. Le parking qui est situé à côté de l'autoroute n'appartient pas à la commune, celui-ci est géré par l'Etat. Sa gestion a été donnée à la DGMR. Nous pouvons écrire pour dire que nous sommes pas satisfait du problème.

M. Patrick Poncioni demande s'ils ont l'intention de faire quelque chose ?

M. Roland Valet pense qu'ils sont en réflexion. Ils préfèrent faire des parking vers les gares. Il précise que le covoiturage est un problème général en Suisse. Il pense que ce n'est pas à notre commune de faire un parking plus loin.

M. Olivier Berger rebondit sur le premier point évoqué. C'est à propos de l'entreprise Solu'Tubes qui vient de s'installer. Il aimerait savoir l'attribution des places de parc qu'ils ont eu. Il a remarqué que les employés de ceux-ci se parquent le long du quartier en plus de leurs places attribuées.

M. Roland Valet répond que les employés doivent être garé au sous-sol quand ils viennent travailler. C'est l'accord qui a été fixé avec Solu'Tubes. En cas d'abus, la commune rappellera à la direction de Solu'Tubes de faire le nécessaire.

M. Olivier Berger demande s'ils vont faire un suivi.

M. Roland Valet affirme positivement.

M. Eric Dubauloz a vu que Solu'Tubes a mis à l'enquête une citerne. L'enquête est toujours en cours et la citerne est enterrée et goudronnée.

M. Christian Gozel raconte qu'il est allé les retrouver le jour même du goudronnage. Il a téléphoné au canton pour les informer. Le canton lui ont répondu qu'ils font ce qu'ils veulent. A la fin de l'enquête, ils viendront vérifier. Actuellement la citerne n'est pas raccordée, ils ont l'interdiction. Le patron de Solu'Tubes est au courant, si l'enquête ne passe pas, ils devront tout démonter. Le démontage leur coutera entre CHF 40'000 et 50'000.

M. Olivier Berger demande si ce n'est pas la fonction de la municipalité de contrôler le bon acheminement des mises à l'enquêtes?

M. Christian Gozel affirme qu'ils ont contrôlé. L'enquête sera terminée d'ici quelques jours. La Municipalité ne peut être derrière tout le monde. Solu'Tubes ne fait pas les choses dans le bon ordre, ils sont conscients des risques.

M. Olivier Berger demande si la Municipalité était au courant qu'ils avaient outre passé la mise à l'enquête?

M. Christian Gozel explique qu'il s'est déplacé le jour même. Il ne peut faire plus. Solu'Tubes était au courant qu'ils étaient pas dans le bon timing.

M. Alain Guéra demande si c'est une citerne de carburant véhicule ou de chauffage?

M. Roland Valet répond, véhicule Diesel.

M. Mathieu Cappi pose une question à propos du terrain de boule qui est vers la place de jeux. Il demande si c'est possible de le remettre en état.

M. Christian Gozel prend note de cette demande.

Le Président clôt la séance à 19h00.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 octobre 2019.

Le Président

La secrétaire

Didier Simon

Eda Parente

